

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre de
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 12 MAI 1997

Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 39 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. MESSMER, ZINCK, (excusés) représentés respectivement par les
Délégués Suppléants MM. REUTENAUER et SCHERTZ

MM. MEYER Ch., BERNECKER, BRICKA, (excusés)

N° 811997

OBJET : ADHESION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES CYBELIADES

Le Président rappelle la délibération de principe prise par le Conseil Communautaire pour l'adhésion à la S. E. M. des Cybéliades. Il informe les Délégués que cette décision a été acceptée par le Conseil d'Administration de la S. E. M., et que le Bureau propose -après consultation de la S. E. M. et du Conseil Municipal de Morsbronn- d'adhérer à la S. E. M. des Cybéliades et de racheter à la Commune de Morsbronn 63 parts sociales d'une valeur nominale de 1 000 F, soit 63 000 F, représentant les 2/3 du capital souscrit par cette dernière.

- VU la délibération du 10 mars 1997 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la participation de la Communauté de Communes à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet "Cybéliades" de Morsbronn-les-Bains

- CONSIDERANT la proposition du Bureau, suite à la consultation de la S. E. M. et de la Commune de Morsbronn-les-Bains

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'adhérer à la Société d'Economie Mixte des Cybéliades

. de racheter à la Commune de Morsbronn 63 parts sociales d'une valeur nominale de 1 000 F, soit 63 000 F, représentant les 2/3 du capital souscrit par la Commune de Morsbronn

. de donner délégation au Bureau pour toute prise de décision complémentaire se rapportant à cette adhésion à la S. E. M.

Pour extrait conforme
WOERTH, le 16 mai 1997

Le Président,
Bernard LOGEL

